ETUDIANTS ET RECHERCHE

c/o Candida Monteiro
113 Rue des Pyrénées 75020 PARIS
45.66.70.12

BULLETIN D'INFORMATION N°7 DU 1 MARS 1989

Au sommaire

- une analyse détaillée des 264 premières réponses à notre questionaire sur le financement des études doctorales.

- la copie de la lettre envoyée à Louis Mermaz au sujet du problème du report d'incorporation au Service National.

- un compte-rendu de l'entrevue commune avec le SNCS au cabinet du Ministre de la Recherche.

- un compte-rendu de l'allocution de Claude Allègre, conseiller de Jospin, à l'Ecole Normale Supérieure d'Ulm.

- des brèves.

ANALYSE DE 264 REPONSES AU QUESTIONNAIRE

Depuis le printemps 1988, le questionnaire relatif au financement des études de 3ème cycle a tout d'abord été distribué par les membres de l'association aux étudiants de 3ème cycle de leur entourage. Puis il a bénéficié d'une publication dans le bulletin d'information du SNCS, ce qui a permis de toucher une population plus diversifiée, tant au niveau géographique que disciplinaire.

A ce jour, plus de 300 réponses ont été recueillies. Les 150 premières issues de la première vague de distribution, c'est à dire principalement sur le campus de Jussieu, ont donné matière à une première analyse publiée dans un précédent bulletin d'information de l'association, ainsi que dans d'autres revues.

La présente analyse, qui reprend la précédente en intégrant 114 nouvelles réponses, non seulement présente des informations relatives à la situation financière de l'étudiant de 3ème cycle, mais elle expose également les diverses opinions exprimés au sujet du financement actuel de la thèse et de ce qu'il pourrait devenir.

Portrait de l'échantillon

Il est composé d'étudiants inscrits en thèse (85%) ou en DEA (15%). Environ 90% d'entre eux sont en 3ème cycle de Sciences (dont 27% en Sciences de la Vie), ce qui laisse seulement 10% pour les étudiants inscrits en Sciences Humaines et Sociales. J'ignore la répartition de la population estudiantine dans les différentes disciplines. C'est pourquoi je suggère simplement que cette dernière catégorie d'étudiants est sous-représentée dans notre échantillon, ce qui pose une certaine limite à notre étude.

Les trois quarts sont de nationalité française et 14% sont originaires du Maghreb. D'autre part, 35% de l'échantillon est inscrit dans une université de province. Dans les 65% d'étudiants inscrits à Paris, les universités de Paris VI et VII représentent à elles seules 50% de la totalité (dans la précédente analyse, la proportion était de 60%). Enfin une majorité (54%) effectue son 3ème cycle dans une université. Seul 4% travaillent dans une entreprise et 1% à leur domicile.

En ce qui concerne la répartition des âges, il apparaît que la grande majorité (72%) des étudiants a entre 24 et 28 ans. La moyenne est de 26 ans. Plus de la moitié (55%) ont dépassé l'âge autorisé pour s'assurer à la Sécurité Sociale étudiante.

Le financement

La moitié des étudiants de DEA disposent d'une bourse. En ce qui concerne les thésards, la proportion des boursiers est plus élevée puisqu'elle est égale à 72%.

Si l'on étudie la nature de ces bourses, on constate qu'un quart des étudiants effectuant un DEA dispose d'une bourse de DEA classique qui provient du Ministère de l'Education Nationale. Pour les étudiants inscrits en thèse, l'allocation de recherche versée par le Ministère de la Recherche est attribuée à 30% d'entre eux. Si l'on s'intéresse au pourcentage que représente ce type de bourse par rapport aux autres, on se rend compte que 42% des

boursiers sont concernés par cette allocation. Les parts des financements CIFRE et BDI représentent respectivement 5% et 3% des bourses attribuées. Le pourcentage restant concerne les bourses provenant des grands organismes de recherche ou des gouvernements étrangers. On peut noter la part restreinte des financements originaires d'entreprises privées (environ 7%). En conclusion, je dirai simplement que ces pourcentages montrent que les origines des bourses attribuées sont très diverses.

En ce qui concerne la durée de ces bourses, 43% des étudiants affirment avoir une bourse pour 2 ans et 36% pour 3 ans.

Pour ce qui est du montant, la moyenne mensuelle nette est de 2250F pour un étudiant de DEA et de 5450F pour un thésard. Il faut tout de même rappeler que le montant de l'allocation de recherche a été porté de 4400F à 6000F. Le montant moyen se révèle donc être inférieur à celui de l'allocation ministérielle. Notons que la plupart des bourses provenant des gouvernements étrangers sont inférieures à ce montant moyen.

Si l'on s'intéresse à la répartition des différents montants mensuels au sein de la population des étudiants boursiers, il apparaît que 16% des boursiers perçoivent moins de 2500F, 34% plus de 2500F et moins de 5000F, 36% entre 5000F et 7500F, et 14% plus de 7500F.

D'autre part, il n'y a pas de critère prépondérant d'attribution des bourses qui ressorte de l'enquête. En effet, parmi les boursiers, 30% ont répondu que le sujet de leur thèse avait été le critère de décision tandis que 25% ont pensé que c'est leur classement à l'issue du DEA qui a été déterminant.

Enfin un pourcentage important (ceci étant mon avis personnel) d'étudiants de 3ème cycle (30%) affirme avoir une autre activité rémunérée (principalement dans l'enseignement).

A la vue de ces résultats, je me permets de penser que s'il fallait qualifier le financement des étudiants de 3ème cycle, j'emploierai l'adjectif **hétérogène**. Que ce soit au sujet du type de bourse, du montant, de la durée ou du critère d'attribution, il n'y a jamais un seul élément qui se distingue. Il me semble retrouver dans ces résultats cette multiplicité de conditions à laquelle sont confrontés les membres de l'association chaque fois qu'un sujet est abordé.

Opinions sur le financement actuel des études de 3ème cycle.

A la question "Le nombre des bourses dans votre discipline est-il suffisant ?", 3 étudiants sur 4 répondent négativement. Ce résultat est à rapprocher des 80% qui affirment connaître des étudiants sans bourse. (Comme l'étudiant de 3ème cycle est assez isolé, je ne pense pas que ce soit les mêmes).

D'autre part, il nous paraissait intéressant de savoir si l'étudiant considérait une bourse comme une aide pour ses études ou comme une rémunération de son travail. En montrant qu'un même nombre d'étudiants considère que c'est une aide ou une rémunération, les résultats rendent compte de la dualité étudiant-chercheur, inscrit en 3ème cycle. Je me permets simplement d'ajouter qu'il me semble difficile de croire qu'un étudiant auquel il est attribué une bourse d'un montant inférieur à 2500F par mois, puisse considérer la bourse comme une rémunération de son travail.

Une majorité (60% environ) a répondu que son financement était insuffisant, tant en ce qui concerne la durée que le montant mais, qu'en revanche, il n'était pas contraignant quant à la nature de l'activité de recherche exercée. Une progression du montant au cours de la thèse serait souvent appréciée.

Opinions à considérer pour un avenir proche

A peu près la totalité des étudiants (93%) pensent que tous les thésards doivent être financés.

La majorité (65%) des réponses exprimées sont en faveur de l'idée selon laquelle les étudiants étrangers doivent pouvoir disposer d'une bourse de l'état français.

Il nous semblait également intéressant de savoir si les étudiants de 3ème cycle considéraient que l'obtention d'une bourse pouvait devenir un critère de sélection pour une inscription en thèse. Les résultats révèlent que 75% des étudiants pensent qu'il faut laisser à un non-boursier la possibilité de s'inscrire.

En ce qui concerne l'origine du financement, il y a eu une plus grande tendance en faveur d'une unification qu'en faveur d'une diversification du mode de financement de la thèse.

Dans notre questionnaire, deux propositions de réforme du 3ème cycle étaient présentées. Dans la première, empruntée au rapport Durry, il était proposé qu'une bourse de thèse d'un montant mensuel de 9000F soit attribuée pour 5 ans en contrepartie d'un service d'enseignement. Plus de la majorité des réponses (58%) sont favorables à cette suggestion. Dans la deuxième proposition, qui s'appuie sur la création d'instituts de préparation à la recherche et à l'enseignement supérieur, de nombreux détails (sélection à l'entrée par un concours, rémunération pendant la formation, poste assuré à la sortie, engagement à moyen terme par contrat) permettaient d'avoir une idée de l'esprit général dans lequel cette proposition a été conçue. Les résultats montrent que près de la moitié des étudiants sont en faveur de la création de tels instituts.

Catherine REDINI-DELNEGRO

REPORT D'INCORPORATION AU SERVICE NATIONAL

Notre précédente lettre à la Commission Armée-Jeunesse où nous exposions notre problème vis à vis du Service National a été certes diffusée auprès des membres de la Commission, mais sans effet, car la réforme envisagée à l'époque était juste la modification de l'article L.5 visant à porter le report

supplémentaire d'incorporation de 23 à 24 ans. Cette mesure a été votée par le Parlement fin 1988.

Nous en avions néanmoins profité pour adresser la même lettre aux différents groupes parlementaires. Seul le groupe socialiste nous a répondu, en expliquant que "*fixer la limite à 26 ou 27 ans serait parfaitement arbitraire et créerait en réalité des inégalités*". Louis Mermaz, président du groupe, parle également de solution visant à "*concilier l'accomplissement du service national avec la poursuite de telles études*". Aussi avons-nous crû bon de répondre en ces termes :

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre courrier du 9 Janvier 1989. Nous avons lu avec intérêt votre réponse concernant la modification des reports d'incorporation au Service National des jeunes gens préparant un doctorat, ainsi que les documents que vous avez eu l'amabilité d'y joindre.

Il vous semble difficile de permettre aux étudiants-chercheurs qui préparent un doctorat de bénéficier d'un report d'incorporation jusqu'à 27 ans. Pour notre part, cela nous paraît indispensable. M. Guy-Michel CHAUVEAU le souligne dans son rapport concernant la modification de l'article L.5 bis du Code du Service National : "Tandis qu'on incite à juste titre les jeunes gens à aller aussi loin que possible dans la voie des études supérieures, il serait paradoxal de continuer à contraindre certains à interrompre une formation que beaucoup et notamment les plus démunis n'ont plus la possibilité de reprendre."

Les dispositions actuelles du Code du Service National contraignent cependant la majorité des jeunes gens qui suivent des études doctorales à interrompre celles-ci. En effet, un étudiant ayant effectué un cursus "normal" (baccalauréat à 18 ans, pas d'interruption ni de redoublement) obtient le DEA dans l'année de ses 23 ans. Dans le cas le plus favorable, où cet étudiant a obtenu un report spécial d'incorporation (article L.9 du Code du Service National) jusqu'au 31 Décembre de l'année de ses 25 ans, il a actuellement la possibilité de postuler à une allocation de recherche MRT de deux ans. Mais en aucun cas, il ne pourra prétendre à la prolongation d'une année de ce contrat, comme cela est théoriquement possible. Cet étudiant est donc condamné à chosir entre l'interruption de ses études après le DEA et une thèse de deux ans seulement, durée insuffisante le plus souvent.

Un étudiant qui obtient le DEA dans l'année de ses 24 ans (une seule année de retard ou d'interruption dans toute la scolarité) ne peut même pas postuler à une allocation de recherche MRT. Même s'il a obtenu un report spécial d'incorporation, il ne dispose pas de deux années. Il est donc contraint, dans tous les cas, d'interrompre ses études.

De plus, afin de maintenir le haut niveau scientifique des thèses soutenues en France, le Ministère de la Recherche et de la Technologie prévoit que les allocations de recherche passeront sous peu d'une durée de 2 à 3 ans. Il est clair qu'il faudra alors à un étudiant avoir au moins une année d'avance pour éviter d'interrompre ses études après le DEA.

Or une telle interruption signifie très souvent, comme le souligne M. CHAUVEAU, l'arrêt des études. En effet, les allocations de recherche sont attribuées chaque année à l'issue du DEA, et il est extrêmement difficile d'en obtenir une après un an ou plus de Service National.

De plus, une coupure entre le DEA et le doctorat est contraire à l'esprit de la loi de 1984 sur les Universités, qui associe explicitement le DEA et le doctorat dans un même cycle de formation. En pratique, les travaux de recherche réalisés durant le doctorat sont très souvent la poursuite des travaux du DEA.

D'autres raisons, qui tiennent à la nature de l'activité scientifique, s'opposent à l'interruption des études doctorales à quelque niveau que ce soit. Tout d'abord, des travaux scientifiques suspendus peuvent être rendus caducs par d'autres équipes de recherche : la compétition internationale ne se préoccupe pas du Service National français. De plus, la participation à des programmes nationaux et internationaux de recherche de durée limitée tend à se développer de la part des laboratoires français. Cela rend obligatoire la présence continue de tous les chercheurs concernés pendant la durée du programme. Enfin, l'interruption d'un travail de recherche provoque toujours un allongement de la durée réelle de ce travail (par la remise en route d'appareillages par exemple), sans compter que le chercheur ne maîtrise pas toujours la durée d'existence du système qu'il étudie (pensons aux observations astronomiques ou géologiques par exemple).

Un report d'incorporation jusqu'à 27 ans pour les jeunes gens poursuivant des études doctorales nous paraît donc indispensable, et de nature à résoudre la plupart des difficultés que nous avons exposés. Ainsi, un étudiant ayant une année de retard pourrait quand même faire une thèse en 3 ans.

Un tel report nous paraît également possible. En effet, actuellement, les étudiants en médecine, pharmacie, vétérinaire et chirurgie dentaire en bénéficient (article L.10 du Code du Service National). L'augmentation du nombre de bénéficiaires de ce report ne devrait, comme le montre le rapport de M. CHAUVEAU, poser aucune difficulté quant au déroulement même du Service National.

Contrairement à ce que vous nous écrivez, l'adoption de cette mesure irait donc dans le sens de la réduction des inégalités face au Service National parmi les étudiants menant de très longues études. Elle permettrait à l'ensemble des étudiants-chercheurs d'effectuer des études doctorales de meilleure qualité.

Dans votre lettre, vous faites allusion à des "moyens de concilier l'accompagnement du Service National avec la poursuite de telles études". Nous nous permettons d'objecter que c'est méconnaître la nature du travail effectué lors de la préparation d'un doctorat : il s'agit d'un travail à plein temps. Le

Ministère de la Recherche et de la Technologie, qui alloue des salaires aux étudiants-chercheurs pour "plus de 120 heures de travail par mois" (durée qui est dans la majorité des cas très largement dépassée), l'entend bien ainsi.

Il est donc impossible d'effectuer le Service National parallèlement au doctorat. Il serait tout au plus possible d'effectuer le Service National au sein d'un laboratoire d'accueil, avec lequel le laboratoire d'origine, dans lequel s'effectue le travail de doctorat, a passé des accords. Si ce laboratoire d'accueil est français, l'étudiant-chercheur doit être agréé comme "Scientifique du Contingent". Mais les domaines scientifiques concernés par cet agrément sont très restreints. Si le laboratoire d'accueil est étranger, l'étudiant-chercheur doit être agréé comme "Volontaire du Service National Actif". Cependant, les laboratoires étrangers accueillent peu volontiers des chercheurs qui n'ont pas leur doctorat, et leur rémunération atteint rarement le niveau minimum exigé pour les VSNA. Cette voie ne permet donc que très exceptionnellement de poursuivre des études doctorales, et ne résout pas la totalité du problème.

Nous espérons vous avoir convaincu du bien-fondé de notre demande qui tend à faire bénéficier de l'article L.10 du Code du Service National l'ensemble des jeunes gens qui poursuivent des études doctorales, et que le groupe socialiste proposera une modification législative en ce sens à l'Assemblée Nationale dès que possible. Nous sommes bien entendu à votre entière disposition pour vous rencontrer, afin d'exposer plus en détail notre point de vue.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce problème, veuillez agréer Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Luc ALLEMAND et Hervé LELOUP

ENTREVUE AU CABINET DE CURIEN

Nous avons été reçus le mardi 14 Février par un conseiller du Ministre de la Recherche, Mr Becle, et par son adjointe. L'audience, qui a duré près d'une heure et demie, s'est déroulée dans une ambiance détendue et nos interlocuteurs semblaient disposés à nous écouter.

Nous avons essayé d'énumérer les problèmes qui peuvent se poser depuis le D.E.A. jusqu'à la fin de la thèse pour argumenter de façon concrète les propositions de la plateforme. Nous avons constaté que les personnes du Ministère étaient souvent mal informées de la réalité sur le terrain. Ils ont semblé surpris du montant des bourses de D.E.A. et du fait que certains thésards scientifiques ne soient pas financés.

Nous avons également eu l'impression que le Ministère de la Recherche avait peu d'influence au sein du gouvernement notamment par rapport à celui de l'Education Nationale et que leur marge de manoeuvre était limitée. Nous n'avons obtenu aucune réponse précise concernant les grands projets gouvernementaux.

Cependant, il est officiel qu'à la rentrée prochaine 2100 allocations de recherche supplémentaires dont 1500 gérées par le Ministère de l'Education Nationale seront allouées. Nous avons discuté de nombreux points plus techniques (information sur les bourses et la qualité des formations, problèmes de statuts, dépendance vis à vis du directeur de thèse, service militaire, etc) pour lesquels il n'a pas été trouvé de solution immédiate, mais qui semblent pouvoir faire l'objet de négociations.

Cette première entrevue n'aura pas servi à grand chose si nous n'en sollicitons pas rapidement une autre pour discuter de ces points précis en proposant des solutions concrètes. Nos interlocuteurs ne nous ont pas semblé être opposés à cette démarche. Il faut en profiter pour faire entendre notre voix. En parallèle le S.N.C.S. a demandé à ce que nous soyons reçus au Ministère de l'Education Nationale par Allègre ou Vasseur.

Hervé LELOUP et Olivier COUX

ALLOCUTION DE CLAUDE ALLEGRE

Le 9 février 1989, à la demande de l'association des étudiants de l'Ecole Normale Supérieure d'Ulm, Claude Allègre (Paris 7, conseiller technique de Lionel Jospin), apportait des éléments de réponses aux problèmes et interrogations rencontrés par les normaliens vis à vis de l'enseignement supérieur et de la recherche :

I Formation des enseignants

Amélioration matérielle favorisant le 3ème cycle :
* allocations de 3ème cycle
* monitorat

L'ensemble de ces 2 mesures propose une rémunération compétitive vis à vis du financement privé (contrat CIFRE).

1) Allocations de 3ème cycle

Durée : l'allocation de recherche portée à 7000F bruts par mois en mars 1988 sera prolongée à 3 ans au lieu de 2 à partir d'octobre 1989.

Nombre : le nombre d'allocations sera doublé (2000 à 4000). Les 2000 supplémentaires seront sous le contrôle des Ministères de l'Education Nationale et de la Recherche et des secrétariats des Universités. Ce triumvirat

devrait permettre la distribution "équitable" dans tous les domaines y compris (et surtout (sic)) les sciences humaines. L'allocation sera attribuée par un jury d'équipe doctorale.

2) Monitorat

Création d'un monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, véritable formation à l'enseignement supérieur. Ce monitorat accessible aux allocataires ouvre droit à 2800F bruts supplémentaires. Il comporte 1/3 de service pratique sous le parrainage d'un enseignant et 2 stages. L'année sera prise en compte dans l'ancienneté pour les normaliens.

II Problèmes des normaliens

1) Est accordée aux Assistants Normaliens Doctorants une année supplémentaire (soit une 2ème ou 3ème année) pour terminer la thèse.

2) Les normaliens postulant au monitorat bénéficieront d'une procédure administrative spéciale interessant leur carrière. Le monitorat remplace les postes d'Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche).

3) Affectation des allocations de 3ème cycle :
* annuelle en DEA.
* projet d'inclure l'habilitation au DEA dans une structure propre de type Ecole doctorale, sur le modèle américain des "graduate schools". Les responsables de chaque DEA auraient ainsi la garantie d'un nombre plancher de bourses de DEA (volant allocataire).
* mise en place d'un concours national par voie d'affiche, à "jury local" pour l'enseignement : monitorat et recherche fondamentale. Les allocations seront attribuées selon les réserves des doctorats. 2000 postes d'enseignement supérieur sont actuellement à pourvoir dans les laboratoires universitaires.

III Présentation du projet de revalorisation de l'enseignement supérieur

1) Statutaire
"Repyramider" dès le début de carrière (passage de Maître de Conférences à Professeurs).

2) Indemnitaire
La revalorisation est essentiellement d'ordre financière : 1,2 milliard de francs est mis en service sur 4 ans. La répartition est illustrée par les 4 cas suivants :

1er cas : enseignant-chercheur assurant uniquement 4h/semaine de cours = est considéré comme déjà revalorisé.

2ème cas : 4h/semaine de cours et le reste consacré à la recherche = contrats de recherche dont les quotas seront définis par une commission scientifique. Revalorisation indemnitaire équivalente à 2 mois et demi du salaire actuel (compensation des vacances).

3ème cas : investissement dans l'enseignement au détriment de la recherche : contrat pédagogique à temps partiel garantissant la promotion normale. Revalorisation des heures complémentaires (+45%).

4ème cas : enseignant-chercheur à charges administratives (Président d'Université ou d'UFR) = décharge de service et indemnités supplémentaires.

IV Infos générales

Elaboration d'un plan de rénovation et de reconstruction des universités françaises avec maintien et entretien des locaux existants : à commencer par Louvin, Tolbiac et Nanterre.

Création d'autres ENS dont des centres d'initiation à l'enseignement supérieur.

Projet de mise en place de Post-Doc européen.

Problème :
- financier : actuellement 93% du budget de l'Education Nationale est consacré aux salaires.
- de statut : éviter le retour au corps d'assistant ou des hors-statuts.

Marie-Cécile PASQUIER

EN BREF

Communiqué de presse du Conseil des Ministres du 8 Février 1989

Formation par la recherche

- l'Etat finance chaque année en totalité ou en partie 3500 aides nouvelles à une formation doctorale. Des bourses sont en outre attribuées en nombre comparable à des étudiants étrangers qui préparent un doctorat en France.
- l'objectif est de parvenir à moyen terme au doublement du nombre de thèses soutenues. Pour l'atteindre, différentes mesures sont prévues en particulier :

* les allocations de recherche seront le plus souvent versées pendant 3 ans au lieu de 2.

* pour satisfaire les besoins spécifiques de recrutement en docteurs pour l'enseignement supérieur, les crédits d'allocations de recherche seront augmentés au cours des 4 prochaines années.

* les futurs employeurs, notamment les industriels, seront invités à participer à la répartition des aides et au choix des bénéficiaires et les systèmes de parrainage et cofinancement seront encouragés.

* les systèmes de financement seront coordonnés pour adapter la formation aux débouchés et assurer une meilleure information. Une procédure d'évaluation du dispositif d'aide à la formation par la recherche sera mise en place.

Marie-Cécile PASQUIER

Election des 11 représentants étudiants au CNESER

Le syndicat étudiant PSA (Pour un Syndicalisme Autogestionnaire) nous a contactés dans le cadre des prochaines élections au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). Ce Conseil est consulté par les Ministres concernés pour chaque mesure (loi, décret, arrêté, etc) touchant à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Parmi les nombreux membres de ce Conseil, figurent 11 étudiants, qui vont être renouvelés au mois d'Avril pour la première fois depuis 1982, date de création de cette instance. Sont électeurs les élus étudiants dans les conseils d'universités et des autres établissements d'enseignement supérieur.

PSA nous propose d'occuper le poste de premier suppléant sur la liste. En effet, bien qu'étant un petit syndicat, il pense obtenir un élu. Aussi le premier suppléant pourra siéger et travailler avec le titulaire.

Ayant déjà eu dans le passé des contacts positifs avec ce syndicat dont les positions et la démarche générale nous sont proches, nous avons naturellement répondu favorablement à cette proposition, qui peut nous permettre de siéger à un organisme important où nous aurons ainsi accès à beaucoup d'informations et pourrons éventuellement faire passer quelques idées.

Catherine REDINI-DELNEGRO sera donc notre représentante sur cette liste, où un ami d'Aix II, Damien BROCHIER, figurera aussi sous notre étiquette. Nous participons à l'élaboration de la profession de foi adressée à tous les électeurs, où nous apparaitrons comme co-signataires.

Elections dans les Conseils d'UFR de Paris VI

Hervé LELOUP (UFR des Sciences de la Terre) et Luc ALLEMAND (UFR de Chimie), nos deux seuls candidats, ont été élus sur des listes communes UNEF-ID et Etudiants et Recherche. Le seul facteur notable de ces électons est malheureusement le taux très faible de la participation : 5% !!!

Ces élus vont donc devoir participer à la mise sur pied des nouvelles structures que sont les UFR. Souhaitons-leur plus de chance que nos deux élus au Conseil Scientifique de Paris VII, qui se plaignent de l'absence d'information et de débat au sein de ce Conseil, qui ressemble surtout à une chambre d'enregistrement d'arrangements préalables.

Où comment transformer des chercheurs en enseignants ?

Une circulaire du Ministère de la Recherche et de la Technologie a pour objet "l*'accroissement de la mobilité des chercheurs des EPST en direction de l'enseignement supérieur*". On peut y lire que, vu le manque d'enseignants dans les enseignements à dominante expérimentale, il conviendrait de mettre en place "*des modalités de passage et des perspectives de carrière*" permettant un passage plus facile et plus intéressant d'un chercheur vers un poste de Maître de conférences. Le Directeur de Cabinet demande alors une évaluation de la situation actuelle et des effectifs susceptibles d'être intéressés. Cette idée vise donc à pallier au manque actuel d'enseignants, mais n'était-elle pas dangereuse, quand on lit que ceci pourrait intéresser "l*e s chercheurs, qui conduisent une activité essentiellement expérimentale, et qui pour diverses raisosns n'ont pas la perspective d'une bonne carrirère de chercheur.*." ?

Habilitation des DEA

Une circulaire du Ministre de l'Education Nationale, Lionel JOSPIN, porte sur les habilitations à délivrer le DEA. Il est annoncé "*un bilan général de ces formations*" durant l'année 1989, pour permettre de "*doubler à terme le nombre de thèses soutenues et donc un accueil plus important d'étudiants de DEA. Cette évolution amènera, progressivement, à développer de véritables "écoles doctorales", ce qui n'exclut pas l'existence de telle ou telle formation plus particulière et spécialisée ou de telle formation à l'interface de plusieurs disciplines. L'ensemble constituera un réseau national, structuré et susceptible d'attirer aussi bien nos meilleurs étudiants que les étudiants étrangers.*"

Ce dispositif comporte une méthode (basée sur une évaluation permanente des formations doctorales, réalisée par des groupes d'étude techniques, comportant une douzaine de personnes dans une vingtaine de disciplines) et un calendrier (pour les évaluations, les demandes de renouvellement et de création, et les décisions).

On peut également lire une idée qui semble a priori fort intéressante : "*Une structure pédagogique par modules ? Il nous paraît nécessaire qu'une réflexion active soit conduite par chaque responsable de DEA sur l'intérêt, pour certains enseignements, d'être dispensés par modules, chacun d'eux étant resserré sur quelques semaines. Ces enseignements devraient :*

** permettre à des collègues des différents établissements d'intervenir en un lieu commun où sont rassemblés les étudiants.*

** pouvoir être proposés à tel ou tel étudiant en cours de thèse qui ne les aurait pas suivis dans le cadre du DEA.*

** pouvoir s'intégrer dans des programmes de formation de très haut niveau proposés à des auditeurs extérieurs, des chercheurs confirmés et des*

jeunes chercheurs participant à des échanges entre laboratoires européens."

Joël Marchand